

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 JUIN 2018**

DELIBERATION N° : 20180604_22

OBJET : Frais de mission dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux - METROPOLE

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **05 JUIN 2018**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents : 26
Procuration : 7
Votants : 33
Abstention : 0
Exprimés : 33

L'Elu Délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à dix-sept heures vingt quatre minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christian LANDRY - 1^{er} adjoint

Présents

LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Représentés

BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian
LEBON Marie-Jo représentée par JAVELLE Blanche Reine
NAZE Jean Denis représenté par LEBON Guy
BOYER Julie représentée par ETHEVE Corine
FONTAINE Olivier représenté par RIVIERE François
FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin

Absents

LEBRETON Patrick ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur MUSSARD Harry, 3^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 04 juin 2018

DÉLIBÉRATION N° : **20180604_22**

OBJET : **Frais de mission dans le cadre de l'exécution des mandats spéciaux - METROPOLE**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Président de séance expose :

La Ville de Saint-Joseph mène depuis quelques mois une réflexion sur la revitalisation de son centre-ville et sur le renforcement de l'attractivité commerciale. L'ambition politique est de faire du cœur de ville un centre commercial à ciel ouvert, qui soit complémentaire à la galerie commerciale qui sera implantée dans la ZAC les TERRASS (Terres d'activités du Sud Sauvage).

Dans cette perspective, une étude a été menée sur les perceptions, comportements et attentes de la population du Sud Sauvage en matière de vie commerçante à Saint-Joseph. En parallèle, un second bureau d'études travaille actuellement sur la composition commerciale des deux pôles économiques afin de veiller à cette complémentarité.

En janvier dernier, une délégation menée par le Maire, s'est rendue à Roanne, afin de voir un exemple de montage de projet réalisé par cette ville, qui a créé une Société Mixte à Opération Unique (SEMOP) pour revaloriser son centre-ville.

Par ailleurs, le 27 mars 2018, la ville de Saint-Joseph a été retenue au titre du programme national « Action cœur de ville ». Elle bénéficiera à ce titre d'une convention de revitalisation pour son centre-ville, sur 5 ans. 222 villes réparties dans les différentes régions ont été retenues dont 4 à la Réunion).

Dans cette volonté d'impulser une nouvelle dynamique pour revitaliser les centre-villes, plusieurs rencontres sont organisées au niveau national afin de faire se rencontrer différents acteurs. Aussi, il est proposé au conseil municipal de conférer des mandats spéciaux aux élus désignés pour une mission « Action cœur de ville », qui se déroulera ainsi :

- Assises Nationales du Centre Ville à Metz les 7 et 8 juin 2018 : Lors de ces assises, des maires de villes européennes et des spécialistes présenteront les actions en faveur de l'attractivité du centre-ville dans des contextes variés, pour apporter de nouvelles perspectives quant au devenir des cœurs de villes. Des visites de terrain seront organisées pour voir concrètement quels sont les résultats des actions mises en place dans le centre de Metz.
- Congrès « Cap sur les villes moyennes » à Cognac les 14 et 15 juin 2018 : Les échanges de ce congrès porteront la première journée sur l'avenir des ressources des collectivités locales, tant financières qu'humaines, et la deuxième journée sur les suites à apporter au Plan national en faveur des villes moyennes « Action cœur de ville ».

La délégation profitera de ce séjour pour rencontrer d'autres acteurs afin de s'inspirer de pratiques innovantes en la matière, et de bouquets d'expériences.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :

- de conférer un mandat spécial à monsieur le Maire, dans le cadre du Congrès « Cap sur les villes moyennes » à Cognac ;
- de conférer un mandat spécial à monsieur Mohamed D'JAFFAR M'ZE, élu à la dynamisation du centre-ville, dans le cadre des Assises Nationales du Centre Ville à Metz et du congrès "Cap sur les villes moyennes" à Cognac ;
- d'approuver la prise en charge des frais que nécessitent l'exécution de ces mandats spéciaux conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008 ;
- d'autoriser le 1^{er} adjoint à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-18,

Vu la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008,

Vu la note explicative de synthèse n°22,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 26

Représentés : 7

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.- CONFERE un mandat spécial à monsieur le Maire, dans le cadre du Congrès « Cap sur les villes moyennes » à Cognac.

Article 2.- CONFERE un mandat spécial à monsieur Mohamed D'JAFFAR M'ZE, élu à la dynamisation du centre-ville, dans le cadre des Assises Nationales du Centre Ville à Metz et du congrès "Cap sur les villes moyennes" à Cognac.

Article 3.- APPROUVE la prise en charge des frais que nécessitent l'exécution de ces mandats spéciaux conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008.

Article 4.- AUTORISE le 1^{er} adjoint à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 5.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
L'Elu Délégué
Christian LANDRY

